



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

Lille, le 29 mai 2013

Service Urbanisme et Connaissance
des Territoires
Atelier Stratégies Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11
Fax : 03 28 03 85 92
Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

La commission départementale de consommation des espaces agricoles s'est réunie le 28 mai 2013 sous la présidence de M Pierrick HUET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord.

Étaient présents:

Membres titulaires:

- M Christian DUQUESNE, représentant la Chambre d'agriculture de Région;
- Maître Christophe LEVECQ, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord;
- M Nicolas BURIEZ, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais, Nord-Nature-Environnement; procuration de M VAILLANT;
- M Jean-Jacques ANCEAU, représentant le Conseil général du Nord;
- M Philippe LOYEZ Maire de NOYELLES-SUR-ESCAUT représentant les maires du Nord;
- Maître. Alexandre DESWARTE, représentant la Chambre départementale des notaires;
- M Carlos DESCAMPS, représentant la Coordination rurale du Nord;
- M Pierre COPPIN, Chef du service urbanisme et connaissance des territoires;
- M Denis TOP, représentant la Confédération paysanne du Nord;
- M Hubert VANDERBEKEN, représentant la FDSEA du Nord;

Invités présents :

- Mme Anne-Catherine VANDERCROYSEN chef du service régional des opérations foncières SAFER NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE;
- M Alain AMAS, personne es qualité;

Représentants de la DDTM59:

- M Jocelyn OGER , DDTM service urbanisme et connaissance des territoires, rapporteur;
- M Nicolas BOULET, DDTM service urbanisme et connaissance des territoires, rapporteur;
- Mme Olivia NEURAY, DDTM Chef de l'atelier des stratégies territoriales;
- M François BOT, DDTM Service d'économie agricole
- Mme Morgane JACOB, DDTM service urbanisme et connaissance des territoires,

Étaient absents:

Absent excusé suppléé:

- Maître Philippe LEVECQ, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles du Nord;

Absent excusé avec procuration:

- M Alain VAILLANT, représentant la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord-Pas-de-Calais Nord Nature Environnement a donné procuration à M Nicolas BURIEZ,

Membres absents non excusés :

- M Michel DELEPAUL, Maire de BOIS-GRENIER, Président de la communauté de communes des Weppes
- Mme Désirée DUHEM, Maire de HANTAY, représentant l'Association des Maires du Nord;

Monsieur le Président constate la présence de douze votants sur quatorze dont une procuration. Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer

I Adoption du procès verbal du 29 avril 2013.

Ce procès verbal n'appelle aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Jacques ANCEAU souhaite recevoir une convocation formalisée et non un courriel. M OGER lui confirme que sa demande sera prise en compte sans délai. L'ensemble des membres seront destinataires d'une convocation en bonne et due forme.

II Examen du projet de PLU de JEUMONT

Présentation du dossier par M Jocelyn OGER

Projet d'urbanisation de la commune

- Enrayer la perte démographique et permettre une croissance au seuil des 11 000 hab.;
- Conforter les pôles économiques et valoriser les atouts d'un développement;
- Développer un cadre de vie urbain et naturel de qualité. Retravailler l'image de la ville;
- Soutenir le développement par des dessertes adaptées;

Consommation foncière globale du projet:

Le projet par lui-même consomme un peu plus de 18 ha répartis sur les 3 zones 1AU (11,80ha) et sur la zone 2AU (6,30 ha). La consommation de foncier agricole est de 3,80 ha (2,30 ha en zone 1AU et 1,50 ha en zone 2 AU). On notera l'existence des 2 ZAC au Nord datant de 1988 et 1992 qui totalisent 26 ha dont 16 ha de terres agricoles. Ces ZAC ne sont à ce jour que partiellement aménagées. Il existe en outre un projet d'extension.

Avis proposé :

La consommation d'espaces agricoles se situe approximativement à 4 ha mais 20 ha si les ZAC sont prises en compte. Cette consommation pose question. Elle aurait pu être davantage limitée du fait :

De l'ouverture immédiate de trois zones 1 AU pour une capacité de l'ordre de 500 logements qui place le développement, en concurrence directe avec la densification du bâti existant dont le potentiel est évalué à 460 logements. Un phasage permettant de mieux organiser l'évolution de l'urbanisation serait nécessaire.

Du maintien de deux ZAC, d'une surface globale 26 ha, créées il y a plus de 20 ans et sur lesquelles un agriculteur exploite environ 16 ha. Une extension est prévue sur des terres agricoles alors que l'urbanisation de la zone rencontre de grandes difficultés.

Enfin, pour ce qui concerne la zone agricole par elle-même, le règlement et le document graphique ne respectent pas l'article R123-7 du code de l'urbanisme. La taille conséquente des sous secteurs et leur nombre important ne répondent pas aux possibilités ouvertes par cet article et peuvent conduire à terme à favoriser un mitage important des espaces agricoles et forestiers. Les zones agricoles en lisière de bois, non construites offrent la possibilité de construire des abris légers.

La question du sur dimensionnement du projet se pose, et ce d'autant plus que le phasage n'apporte pas de réponse adaptée.

discussion :

M Pierrick HUET: La multiplicité des petits espaces boisés dans la partie sud de la commune est le fait d'opérations privées.

Me Christophe LEVECQ: Le reboisement est le fait de familles belges dans l'objectif de pratiquer la chasse.

M Jean-Jacques ANCEAU: Les parcelles agricoles sont exploitées essentiellement par les belges.

Me Christophe LEVECQ: La commune dispose d'une vingtaine d'hectares de friches en centre ville .

M Pierrick HUET: Ces surfaces posent la question de la maîtrise foncière, de l'acquisition et de la dépollution.

Me Christophe LEVECQ: On veut aller au plus près et au moins cher, pourquoi on ne prend pas ces friches? On ne peut pas réindustrialiser la zone du fait de la concurrence belge et de l'étroitesse des espaces. On préfère les grands espaces. On va tout prendre en haut (sur la partie nord de la commune) parce que c'est moins cher. L'objectif de la CDCEA est de faire diminuer la consommation foncière.

Comment peut-on en même temps revitaliser le centre ville tout en construisant sur le haut et en y installant les grandes surfaces ?

M Philippe LOYEZ: Pourquoi les réhabilitations de l'ANRU ne sont-elles pas prises en compte?

M Jocelyn OGER : Parce que l'on considère qu'en matière de réhabilitation il n'y a pas de création de logements.

M Pierrick HUET: En effet, ce dispositif n'a pas pour vocation de créer des logements mais de transformer les quartiers en les réintégrant dans la ville, en créant de la mixité sociale et en y intégrant diverses fonctions, notamment économiques et culturelles.

M Jean-Jacques ANCEAU: Il y a eu de nombreux départs d'usines, qui ont fortement impacté la commune. Il reste AREVA.

Me Christophe LEVECQ: Je pense que la population va continuer à baisser. De plus, la région Wallonne ne réalisera pas d'axe routier important assurant la liaison vers JEUMONT. L'axe majeur passera bien à l'est vers DINANT pour une liaison CHARLEROI/LAON.

M Nicolas BOULET : La mairie veut développer les ZAC et constituer un pôle d'excellence nucléaire.

M Philippe LOYEZ: Au final, avec 4022 logements actuellement et un projet de plus ou moins 1000 logements, cela fait 20% de croissance de logements, sans compter les opérations de rénovation urbaine.

M Pierrick HUET: Ça ne paraît pas très réaliste.

M Nicolas BOULET: Il y a par ailleurs un mitage de zones AE et NE en prévision dans le sud de la commune, avec des élevages de particuliers autorisés sous condition.

M Pierre COPPIN : En zone A, on peut autoriser des structures légères liées aux activités agricoles mais au total, ces zones doivent rester de dimension et de capacité limitées, or, elles représentent 18 hectares et sont mitées.

Me Christophe LEVECQ: Je ne suis pas favorable au projet, car le développement économique ne semble pas réaliste dans cette zone transfrontalière qui ne pourra exister que s'il y a une ouverture vers la Belgique.

M Alain AMAS: le train passait sur la commune dans l'axe Paris-Bruxelles avec une forte activité ferroviaire. Désormais, la ville est un cul-de-sac et la gare de JEUMONT n'existe plus.

Me Christophe LEVECQ: C'est vrai, il existait autrefois une ouverture vers l'Europe de l'est.

M Pierrick HUET: On ne peut pas reprocher à un maire d'avoir une politique volontariste. Mais certains projets semblent peu réalistes (les ZAC au nord maintenues coûte que coûte et la zone agricole au sud avec un règlement qui n'est pas adapté).

M Jean-Jacques ANCEAU: C'est tout le Val de Sambre qui est déserté, cela ne semble pas réaliste. Le maintien de la population peut être proposé avec davantage de confort pour sa population (rénovation etc.) grâce aux aides de la RU qui apporte une bouffée d'oxygène et permet d'amener du confort à la population.

M Pierrick HUET: Un maire ne peut pas tenu un discours disant qu'il n'y a pas d'espoir,

M Alain AMAS: le canal de la Sambre n'a plus aucun trafic fluvial. Des travaux devraient être engagés en 2014.

M Nicolas BOULET: Il y a un projet d'accueil d'activités industrielles sur la courbe de la Sambre près de la commune de MARPENT. la commune vise en outre la mise en place d'une liaison TGV CHARLEROI/PARIS

M Philippe LOYEZ: C'est un projet ambitieux avec une croissance de 20% en terme de logements, la priorité est de reconstruire la ville sur « elle-même » pour la valoriser.

M Alain AMAS: Le canal Seine-Nord c'est 3 millions de tonnes, la Sambre 1 million. 16 M d'€uros vont être investis pour aménager les bords de Sambre.

M Philippe LOYEZ: On peut noter que les rives ne sont pas entretenues

M Alain AMAS: Les rives ont été refaites en grande partie et la Sambre est navigable avec des bateaux de 800 tonnes jusque MARPENT, au-delà ce n'est plus que 200T.

Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN: Il n'y aura que 4% de terres agricoles consommées.

La commission émet un avis défavorable,

11 voix contre: Messieurs DUQUESNE, LEVECQ, BURIEZ, VAILLANT, ANCEAU, LOYEZ, DESWARTE, DESCAMPS, COPPIN, TOP, VANDERBEKEN,
1 abstention: M HUET

III Examen de la demande de permis de construire de BAZUEL

Caractéristiques exploitation :

EARL en cours de constitution
SAU : 95 ha
Élevage: 128 bovins à l'engrais
Prairies : 59 ha

Projet : Construction de deux hangars. L'un destiné au stockage de fourrage et l'autre au logement des bovins. Le hangar de stockage de fourrage (280 m²) sera construit en lieu et place d'un vieux bâtiment qui sera rasé. Le hangar à vocation de parc à bovins (654 m²) sera construit dans la pâture voisine

Objectif : L'objectif est de moderniser la production

Discussion :

M Alain AMAS: le projet est totalement justifié. La paille achetée dans l'Aisne est actuellement stockée en plein champ. L'installation a besoin d'être modernisée.

M Hubert VANDERBEKEN: Il y a un manque de cohérence avec les emplacements du silo et du bâtiment d'élevage, ce dernier étant situé loin de l'habitation, peut-être est-ce une question de propriété..

M Pierrick HUET : Cela demanderait trop d'investissements pour une exploitante agricole qui à repris la petite ferme familiale il y a 3 ans. Près des deux tiers de la surface est en herbe.

La commission émet un avis favorable.

11 voix contre: Messieurs DUQUESNE, LEVECQ, BURIEZ, VAILLANT, ANCEAU, LOYEZ, DESWARTE, DESCAMPS, COPPIN, TOP, VANDERBEKEN,

1 abstention: M HUET

IV Examen de la demande de permis de construire de VERTAIN

Caractéristiques exploitation :

Exploitation individuelle dont le siège est situé à SOLESMES

Élevage 80 caprins dont 27 chèvres

Prairies : 5,22 ha

Projet : Construire deux bâtiments. Un bâtiment d'élevage de 240 m² (24/10) destiné au logement des 80 chèvres angora et un hangar agricole destiné au dépôt et au stockage de fourrage de 300m² (30/10)

Objectif : Développer l'élevage en passant de 37 chèvres angora à 80.

Discussion :

M Pierrick HUET : Si l'exploitante habite SOLESMES, elle va bientôt demander un permis de construire à proximité pour les surveiller. Cependant, cela semble être un vrai projet.

M François BOT: Elle a demandé un dossier PMBE (rejeté car permis déposé un jour trop tard)

M Carlos DESCAMPS: 80 chèvres angora suffisent à gagner sa vie, c'est un projet viable.

Me Alexandre DESWARTE: La demande comporte 2 adresses l'une au 120, lieu d'implantation du projet et une autre au 200 de la même rue. On peut penser que ce projet ne sera pas nécessairement suivi d'une demande de construction d'une d'habitation.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le président informe les membres de la commission de la réception de trois courriers émanant de LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, de la Chambre d'agriculture et de monsieur PARENT maire de MERVILLE. Il appartient aux membres de la commission de se prononcer sur la saisine

V LILE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Demande présentée par LMCU:

LMCU a engagé une révision simplifiée du PLU sur la commune de WAVRIN en vue de la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dans la zone agricole pour permettre la réalisation d'une maison relais en lien avec la ferme des petites haies, destinée à l'accueil de personnes en difficulté et en réinsertion sociale.

Le projet couvre 3000m² (création de la pension de famille) et 7200m² recouvrant le domaine patrimonial de la ferme des petites haies.

Monsieur le président de la commission rappelle que l'objet de la présentation succincte de ce dossier aujourd'hui n'est pas de donner un avis sur le fond mais de se prononcer sur l'acceptation ou non de la saisine de LMCU par la commission et propose de passer au vote. Dans le cas d'une réponse favorable, le dossier sera présenté lors de la prochaine commission jeudi 20 juin 2013.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité pour cette saisine.

VI AGRICULTURES ET TERRITOIRES - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION

Demande présentée par la Chambre d'Agriculture de Région. Cette demande doit être considérée comme une proposition d'autosaisine de la commission.

Projet de révision simplifiée du PLU de LMCU portant sur la création d'un terrain multisport sur le territoire de la commune de VENDEVILLE. La surface nécessaire au projet est de 4000 m2 dans la plaine agricole des Périseaux. L'objet de la révision simplifiée du PLU est de réduire la surface nécessaire au projet et de changer sa localisation

Monsieur le président demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques à formuler. En l'absence de remarques ou de questions, monsieur le président propose de passer au vote.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité pour cette autosaisine. En conséquence la commune de VENDEVILLE sera informée de cette saisine et les documents nécessaires seront demandés.

VII SAISINE DE LA COMMUNE DE MERVILLE

La demande présentée par monsieur le maire de MERVILLE est un peu particulière en ce sens qu'elle ne concerne pas directement la commune de MERVILLE mais le choix fait par la communauté de communes ou la commune d'ESTAIRES d'implanter une zone d'activité sur la commune voisine, d'ESTAIRES.

Cette zone d'activités dite de la Maurianne sur la commune d'ESTAIRES serait d'une superficie de 13 ha actuellement exploitée par des agriculteurs.

Discussion:

M Jean-Jacques ANCEAU: Cette intervention ressemble à de l'ingérence d'une commune sur une autre

M Christian DUQUESNE : Attention à ne pas instrumentaliser la commission et l'utiliser pour régler un problème de quelque nature qu'il soit.

M Pierre COPPIN : La CDCEA peut se saisir de tous les dossiers dès lors qu'ils génèrent de la consommation d'espaces agricoles.

M Nicolas BURIEZ : monsieur PARENT, maire de MERVILLE était présent à la journée bilan CDCEA et est très sensible au développement durable et explique sans doute son intervention.

M Denis TOP : La commune d'ESTAIRES pourra ainsi revoir sa copie.

M Christian DUQUESNE : Il y a tout de même 13 ha de foncier agricole en jeu.

M Pierrick HUET : On peut être saisi par tous les citoyens, ce qui pourrait générer beaucoup de dossiers.

M Hubert VANDERBEKEN: Il est nécessaire d'évaluer l'intérêt de la zone. De nombreuses cultures spécialisées à haute valeur ajoutée sont cultivées: lingots, légumes de plein champ.

Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSEN: Sait-on si cette zone est inscrite dans une structure intercommunale?

M Philippe LOYEZ: Ou si elle est de compétence communale.

M Pierre COPPIN: Au vu des quelques éléments d'informations disponibles, ce projet semble porté par la Communauté de communes de Flandre-Lys dont font partie ESTAIRES et MERVILLE

Monsieur le président demande si les membres de la commission ont d'autres remarques à formuler. En l'absence de remarques ou de questions, monsieur le président propose de passer au vote.

La commission émet un avis favorable cette saisine. En conséquence la commune d'ESTAIRES sera informée de cette saisine et les documents nécessaires seront demandés.

9 voix pour: Messieurs DUQUESNE, LEVECQ, BURIEZ, VAILLANT, DESWARTE, DESCAMPS, COPPIN, TOP et VANDERBEKEN,

3 abstentions: Messieurs HUET, LOYEZ et ANCEAU

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 20 juin 2013, 14h, salle Escaut n° 350, 3ème étage.

Le Président de la commission départementale
de consommation des espaces agricoles

Pierrick HUET

